



L&M™ DEBOND® GOLD™

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 23/04/2020

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : L&M™ DEBOND® GOLD™

1.2. Utilisation prévue du produit

Libération de coffrage en béton

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Compagnie

Compagnie

LATICRETE Canada ULCPO Box 129, Emeryville, Ontario,

CanadaNOR-1A0(833)-254-9255

LATICRETE International 1 Laticrete Park, NBethany, CT

06524T (203)-393-0010 www.laticrete.com

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence :

Pour les urgences chimiques, appelez ChemTel Inc. de jour comme de nuit : (800)255-3924 (Amérique du Nord) (800)-099-0731 (Mexique) +1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US / CA

Acute Tox. H332

4 (Inhalation :
poussière, brouillard)

Aspic. Tox. 1 H304

Texte complet des classes de danger et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement (GHS-US / CA) : Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et
H332 - Nocif par inhalation.

Conseils de prudence (GHS-US / CA) : P261 - Évitez de respirer les vapeurs, le brouillard ou

P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : sortir la personne à l'air frais et la garder à l'aise pour respirer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P331 - NE PAS faire vomir. P405 - Stocker sous clé P501 - Éliminer le contenu /

L&M™ DEBOND® GOLD™

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

réceptif conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
Distillats naphthéniques légers, pétroliers, hydrotraités	(N ° CAS.) 64742-53-6	80 - 100	Acute Tox. 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Aspic. Tox. 1, H304
L'acide oléique	(N ° CAS.) 112-80-1	3 - 7	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage pondéral (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont répertoriés en volume par pourcentage en volume (v / v%).

** La concentration réelle des ingrédients n'est pas divulguée en tant que secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS / 2015-17 et 29 CFR 1910.1200.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

Inhalation : En cas de symptômes : aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Transporter à l'air frais et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Obtenez des conseils / soins médicaux.

Contact avec la peau : Retirez les vêtements contaminés. Trempez la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 5 minutes. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

Lentilles de contact : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 5 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Général : Nocif en cas d'inhalation. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation : L'inhalation est susceptible d'entraîner des effets néfastes sur la santé, notamment mais sans s'y limiter : irritation, difficulté à respirer et perte de conscience.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

Lentilles de contact : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'aspiration dans les poumons peut survenir lors de l'ingestion ou des vomissements et peut provoquer des lésions pulmonaires.

Symptômes chroniques : Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, demandez un avis médical et des soins. Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette à portée de main.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool ou produit chimique sec.

Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas un jet d'eau lourd. L'utilisation d'un jet d'eau intense peut propager le feu.

L&M™ DEBOND® GOLD™

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution Incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Fumée.

5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Évitez de respirer (vapeur, brouillard, aérosol).

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant devrait reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettront. Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les ruisseaux. Par mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et les autres zones exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Évitez tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les vapeurs, le brouillard, les embruns. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respectez les réglementations applicables.

Conditions de stockage : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée.

Matériaux incompatibles : Agent d'oxydation. Acides.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Libération de coffrage en béton

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

L&M™ DEBOND® GOLD™

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence consultative appropriée, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Un équipement approprié pour le lavage des yeux / du corps doit être disponible à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées. Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz toxiques peuvent être libérés.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus chimiquement résistants.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité chimique.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Ambre clair
Odeur	: Indisponible
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: 287.78 °C (550 °F)
Point de rupture	: 137.8 °C (280.04 °F)
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 0.89
Solubilité	: Eau : insoluble
Coefficient de partage : N-octanol / eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

L&M™ DEBOND® GOLD™

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

10.4. **Conditions à éviter** : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

10.5. **Matériaux incompatibles** : Agent d'oxydation. Acides.

10.6. **Produits de décomposition dangereux** : Ne devrait pas se décomposer dans les conditions ambiantes.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

Toxicité aiguë (inhalation) : Nocif en cas d'inhalation.

Données LD50 et LC50 :

L&M™ DEBOND® GOLD™	
ATE US / CA (poussière, brouillard)	1,59 mg / l / 4h

Corrosion / Irritation cutanée : Non classés

Lésions oculaires / irritation : Non classés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classés

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Risque d'aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes / blessures après inhalation : L'inhalation est susceptible d'entraîner des effets néfastes sur la santé, notamment mais sans s'y limiter : irritation, difficulté à respirer et perte de conscience.

Symptômes / blessures après contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

Symptômes / blessures après contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Symptômes / blessures après ingestion : L'aspiration dans les poumons peut survenir lors de l'ingestion ou des vomissements et peut provoquer des lésions pulmonaires.

Symptômes chroniques : Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Information sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

Distillats naphthéniques légers de pétrole hydrotraités (64742-53-6)	
DL50 Oral Rat	> 5000 mg / kg
Lapin cutané LD50	> 2000 mg / kg
CL50 Inhalation Rat	2180 mg / m ³ (Temps d'exposition : 4 h)
CL50 Inhalation Rat	> 4,026 mg / l / 4h
ATE US / CA (vapeurs)	2180,00 mg / l / 4h
ATE US / CA (poussière, brouillard)	1,50 mg / l / 4h
Acide oléique (112-80-1)	
DL50 Oral Rat	25 g / kg
ATE US / CA (oral)	25,000.00 mg / kg de poids corporel

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Général : Non classés.

Distillats naphthéniques légers de pétrole hydrotraités (64742-53-6)	
LC50 Fish 1	> 5000 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss)
EC50 Daphnia 1	> 1000 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
Acide oléique (112-80-1)	
LC50 Fish 1	205 mg / l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

L&M™ DEBOND® GOLD™	
--------------------	--

L&M™ DEBOND® GOLD™

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Persistence et dégradabilité	Non-établi.
-------------------------------------	-------------

12.3. Potentiel bioaccumulatif

L&M™ DEBOND® GOLD™	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.

12.4. **Mobilité dans le sol** Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées ici ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. **Conformément à DOT** Non réglementé pour le transport

14.2. **Conformément à IMDG** Non réglementé pour le transport

14.3. **Conformément à l'IATA** Non réglementé pour le transport

14.4. **Conformément au TMD** Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements fédéraux américains

L&M™ DEBOND® GOLD™	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger pour la santé - Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)) Danger pour la santé - Risque d'aspiration
Distillats naphténiques légers de pétrole hydrotraités (64742-53-6)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Acide oléique (112-80-1)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	

15.2. Règlements des États américains

Distillats naphténiques légers de pétrole hydrotraités (64742-53-6)	
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir	
Acide oléique (112-80-1)	
États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)	

15.3. Règlements canadiens

Distillats naphténiques légers de pétrole hydrotraités (64742-53-6)	
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	
Acide oléique (112-80-1)	
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 04/23/2020

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des risques OSHA 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux (HPR) du Canada DORS / 2015-17.

Phrases de texte intégral du SGH :

Acute Tox. 4 (Inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 4
---	--

L&M™ DEBOND® GOLD™

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Aspic. Tox. 1	Danger d'aspiration Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
Skin Irrit. 2	Corrosion / irritation cutanée Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif en cas d'inhalation
H335	Peut provoquer une irritation respiratoire

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)